

# La messagerie sécurisée des professionnels est simplifiée !



© 2025 Les Echos Publishing

L'espace professionnel d'une entreprise, disponible en ligne sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), lui permet de déclarer et de payer ses principaux impôts, d'effectuer des demandes de remboursement ou encore de consulter son compte fiscal. Il contient également une « messagerie sécurisée » qui lui permet d'échanger avec l'administration fiscale pour poser des questions, effectuer des démarches et en suivre l'avancement.

**À noter :** en 2024, plus de 4 millions de demandes ont été adressées par les professionnels via leur messagerie sécurisée.

Jusqu'à présent, cette messagerie sécurisée s'utilisait à partir de formulaires organisés par type d'impôt. Dans un souci de simplification, ces formulaires sont désormais regroupés en fonction de l'action à effectuer. En pratique, 8 thématiques principales sont proposées :

- Gérer votre entreprise (renseignements, régimes d'imposition, TVA et résultats) ;
- Paiement, suivi d'un remboursement (délai de paiement, pôle de recouvrement spécialisé...) ;
- Réclamer, contester (taxes et impôts) ;
- Demander, déposer (attestation, rescrit...) ;
- Questions sur vos démarches en ligne (renseignement sur

l'espace professionnel et des services en ligne) ;

- Aides gouvernementales aux entreprises (dépôt et régularisation) ;
- Quitus fiscal (acquisition d'un véhicule dans l'Union européenne) ;
- Mes biens immobiliers.

De nouveaux formulaires ont également été créés pour répondre à davantage de situations (micro-entreprise, société civile immobilière, location meublée non professionnelle, suivi des demandes de remboursement...).

[impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), actualité du 25 septembre 2025

© 2025 Les Echos Publishing